

ACTE DE RENOUELEMENT DE CONCESSION

Concession n° 1/14/219

Le maire de la commune de Corbas,

Vu la demande présentée par Mme BAIO Umbertha domiciliée, à CORBAS (Rhône), 92 Rue Louis Pradel et souhaitant obtenir le renouvellement de la concession n°1/14/219.

Il est accordé une concession quinzenaire au nom de Mme BAIO (JEAN-BAPTISTE) Elisabeth à l'effet d'y fonder la sépulture familiale indiquée.

Cette concession est accordée à titre de **renouvellement** pour une durée de quinze ans prenant effet le 31 janvier 2023 et expirant le 31 janvier 2038.

La concession est accordée moyennant la somme de deux cents Euros, qui a été versée au trésor public.

Un exemplaire du présent acte sera adressé au titulaire de la concession.

Le 8 octobre 2024

Le Maire

